



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	68	49

Date de la convocation
le 27 février 2024

Date d'affichage
le 27 février 2024

N° 2024012C0503_11

Objet de la délibération :

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi cinq mars, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Marsolan, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 42 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANCQUART Philippe – BOUCHARD François – BOUE Georges – CAUBET Pierre – CAZAUBON Aurélie – CHEBASSIER Florence – COUDERC Sylvie – DABOS Alain – DARROUX Jessica – DELACOSTE Jean-Yves – GIMAT Gisèle – GONELLA Dominique – LABORDE Eric – LAFFARGUE Pierre – LAGARDE Jérémy – MARAGNON Roland – MARES Pascale – MATIUSSI Eric – MAUROY Christian – MOTTA Christian – PARAROLS Aimée – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – POLES Claude – PONTISSO Bernard – ROUMAT Max – SAINT-SUPERY Jean – SANCHEZ Bernard – SAUVETRE-GUERIN Corinne – SCHAAP Odile – SCHMIDT Edouard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – VAN DEN BON Joël – ZAMBONINI Vincent.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7 Mesdames et Messieurs CARPENTIER René (procuration donnée à M. GONELLA Dominique) – CARTIE Didier (procuration donnée à M. BARELLA Francis) – CASTELL Jean-Louis (Procuration donnée à Mme SAUVETRE-GUERIN Corinne) – DUBEDAT Chantal (Procuration donnée à M. AUGUSTIN Philippe) – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny (procuration donnée à Mme PARAROLS Aimée) – LAGARDERE Marie-Hélène (procuration donnée à M. DELACOSTE Jean-Yves) – SALON Gérard (procuration donnée à M. BOUE Georges).

Monsieur Eric LABORDE a été nommé secrétaire de séance

URBANISME ET CADRE DE VIE – Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de Lectoure

Monsieur le Président rappelle que la Lomagne Gersoise est compétente en matière de plan local d'urbanisme depuis le 1er juillet 2021 et qui lui appartient donc de poursuivre les démarches engagées par ses communes.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-45 à L153-48, R153-20 et 21 ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise est compétente en matière de plan local d'urbanisme depuis le 1er juillet 2021

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Lectoure telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être mise à disposition du public conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De mettre** à disposition du public le dossier présentant le projet de modification simplifiée du lundi 08 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 :
 - en mairie de Lectoure aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise à l'adresse suivante : www.lomagne-gersoise.com
- **De fixer** les conditions permettant au public de formuler ses observations de la manière suivante :
 - mise à disposition d'un registre en mairie de Lectoure et au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise ainsi que la mise à disposition d'une adresse électronique dédiée : urba-plui@lomagne-gersoise.com
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles et en particulier de s'assurer que la présente délibération, qui sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, fera l'objet :
 - d'un affichage en mairie de Lectoure et au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département 8 jours avant le début de la mise à disposition

Ainsi délibéré, ledit jour 5 mars 2024.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 12 mars 2024
et publication

le 12 mars 2024
ou notification

le 12 mars 2024

Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 12 mars 2024

La Secrétaire de séance


Eric LABORDE



Le Président,


Xavier BALLENGHIEN